



ORIENTATION – AFFECTATION en fin de 3^{ème}

Service en ligne sur le Portail Sclolarité Services



(Avec votre compte Educonnect via l'ENT Lycée connecté)

ORIENTATION

Fiche de dialogue et possibilité téléservices

- A partir de **janvier 2024** (1^{er} semestre)
Les familles indiquent les intentions d'orientation, le conseil de classe répond en formulant un avis provisoire d'orientation

- A partir de **Mai 2024** (2^{ème} semestre) les familles indiquent des choix définitifs d'orientation

- Le conseil de classe formule une proposition d'orientation qui devient une **décision d'orientation** si conforme au choix de l'élève.

Sinon, un entretien doit être organisé avec le chef d'établissement, l'élève et la famille.

Si accord => le chef d'établissement prend la **décision définitive**

2nde Générale ou STHR

2nde professionnelle

1^{ère} année CAP

AFFECTATION Choix d'Etablissement

Fiche de vœux et possibilité téléservices

C'est l'application **AFFELNET-Lycée** qui gère l'affectation des élèves au lycée

- A partir de **début avril**: Consultation des offres sur le portail Sclolarité services « *Affectation après la 3^e* »

- Pendant **le mois de mai**:
La famille remplit la fiche de demandes de formations et d'établissements pour l'année prochaine (en sus saisie possible sur les téléservices)

- A partir de **début juillet**: Notifications d'affectation
Remises en main propre à l'issue des épreuves du DNB

Dès réception, il faut procéder à l'inscription de l'enfant dans le lycée au plus vite pour confirmer son affectation.